
PROCEDURE DE PREINSCRIPTION - Rentrée 2023/2024

Madame, Monsieur,

Si vous souhaitez inscrire votre enfant à l'école Notre Dame pour la prochaine rentrée scolaire, nous vous invitons à suivre la procédure de préinscription indiquée ci-dessous. Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez.

Etape 1

Copier ou cliquer sur le lien ci-dessous et compléter les informations demandées.

<https://preinscriptions.ecoledirecte.com/?RNE=0950789S>

 **Puis imprimer le justificatif de validation de votre demande en ligne.**

Etape 2

Transmettre à l'établissement, **par courrier postal ou sous enveloppe déposée dans la boîte aux lettres, une version papier** des documents ci-dessous :

- Le justificatif de validation de votre demande en ligne (imprimé à l'étape 1).
- Une photo de votre enfant de moins de 6 mois.
- La copie des livrets scolaires 2020/2021, 2021/2022 et 2022/2023 (à nous faire parvenir dès leur réception).
- Une lettre de motivation.

 **En l'absence de ces documents, la demande ne sera pas prise en compte.**

Etape 3 : Examen du dossier par le Chef d'établissement

En fonction des places disponibles, si votre candidature est retenue, vous serez convoqués à une réunion d'information qui aura lieu, en janvier 2023, à l'école Notre Dame (ou en visio). Nous vous demandons de venir sans enfant à cette réunion, destinée uniquement aux parents. Lors de cette réunion d'information, Madame Cardinal, chef d'établissement, présentera le projet de l'école Notre Dame et son organisation. Vous serez avertis par mail, surveillez vos boîtes mails (et vos spams).

Si votre candidature n'est pas retenue, vous recevrez un mail vous informant que votre enfant est sur liste d'attente.

Etape 4 : Entretien avec le Chef d'établissement

Suite à cette réunion, si votre candidature est retenue, vous rencontrerez le chef d'établissement avec votre enfant pour un rendez-vous de préinscription. Dans le cas contraire, vous recevrez un mail vous informant que votre enfant est sur liste d'attente.

Etape 5 : Validation par le chef d'établissement

A l'issue de l'entretien, si le chef d'Etablissement apporte une réponse positive, vous recevrez un mail de confirmation indiquant la marche à suivre pour finaliser l'inscription (surveillez vos spams).

Etape 6 : Validation par la famille

Le dossier d'inscription doit être envoyé par la famille sous **8 jours** avec toutes les pièces administratives demandées.

Tout dossier incomplet sera considéré comme non recevable.